

Visite de l'école du Mai à Boisbriand : jeudi 18 avril 2024



Située à Boisbriand, l'école du Mai accueille environ 440 élèves du préscolaire (cinq ans) et trois cycles du primaire.

Elle est composée également de huit classes TSA-1. Tous les élèves de 6^e année bénéficient du programme d'anglais intensif (PAI).

Les informations que nous avons reçu de la part des différents professionnels qui nous attendaient avec impatience : quelle chance !! Merci à eux !!

Le *Programme de formation de l'école québécoise* comporte les éléments suivants :

- Les contenus de formation
- L'évaluation des apprentissages
- Les approches pédagogiques
- L'organisation scolaire
- Le partage des responsabilités

Ce programme fait en sorte que l'école québécoise aide les élèves à réussir leur projet de vie personnelle, scolaire et professionnelle. Conçu dans l'optique d'une formation de base commune, le programme de formation repose sur le développement des compétences de l'élève, c'est-à-dire sur l'utilisation efficace de ses connaissances afin de réaliser des tâches et des activités réelles. En fait, il permet à l'école d'aider l'élève à faire face aux transformations de la société et l'amène à participer activement à son apprentissage.

Le *Programme de formation de l'école québécoise* constitue l'outil quotidien de chaque enseignant et enseignante dans l'accomplissement de leur tâche. Il s'agit également d'un guide incontournable pour la direction, l'ensemble du personnel de l'école et son conseil d'établissement.



Les différentes classes :

✓ Classe spécialisée TSA de type trouble du spectre de l'autisme

La classe spécialisée de type TSA a pour objectif de poursuivre le développement des compétences chez l'élève autiste en tenant compte de son rythme. Par un enseignement adapté et une approche structurée, elle permet à l'élève de poursuivre le développement de son autonomie, de ses connaissances et de sa communication en fonction de ses besoins et de ses capacités.

Dans ces classes sont présents l'enseignant, une éducatrice spécialisée, une aide technique, et si besoin une PEH (qui correspond aux AESH en France) qui intervient de manière individuelle auprès d'un élève.

Les élèves peuvent par ailleurs bénéficier de prise en charge auprès d'une orthophoniste, d'une orthopédagogue, d'une ergothérapeute, d'une psychologue, d'une technicienne en stimulation du langage. Leurs interventions se font soit en observation dans les classes, soit en séance individuelle dans des bureaux. Ces dernières interviennent également auprès des familles dans des missions d'aide et de conseils, mais également auprès des équipes enseignantes dans un souci de partage des objectifs.

En fonction du diagnostic et des évaluations, il existe deux types de classe :

- Les TSA 1 : pour les enfants TSA avec un « potentiel cognitif »
- Les TSA 2 : pour les enfants TSA avec un retard global et quelques fois une DI associée : ces classes n'existent pas dans cette école.



✓ Les classes préscolaires

Le préscolaire a pour but de favoriser le développement intégral de l'élève par l'acquisition d'attitudes et de compétences qui faciliteront la réussite de son parcours scolaire et personnel et qui lui permettra de s'intégrer graduellement dans la société.

Bien que l'inscription au préscolaire ne soit pas obligatoire au Québec, la majorité des élèves y sont inscrits. Il est aussi possible que des parents souhaitent procéder à une inscription précoce de leur enfant au préscolaire en suivant la procédure établie par le Centre de services scolaire.

Rappelons que pour entrer au préscolaire, l'enfant doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre. Les parents peuvent demander ce qu'on appelle « une dérogation à l'âge d'admission » si l'enfant est né après cette date.

Cette dérogation est une mesure d'exception. L'enfant doit être évalué par un psychologue ou un psychoéducateur reconnu par son Ordre professionnel, qui se doit de démontrer la précocité de l'enfant dans les différentes sphères de développement. Le développement de l'enfant doit se démarquer des enfants de son âge.

Pour être acceptée, la demande doit donc répondre à deux (2) conditions : l'aptitude particulière de l'enfant et un préjudice grave qui risquerait d'être causé à l'enfant si celui-ci ne débutait pas sa scolarisation plus tôt.



✓ Le primaire

Le primaire permet le développement intégral de l'élève et son insertion dans la société par des apprentissages qui contribueront au développement de son autonomie et qui lui permettront d'accéder à l'enseignement secondaire.

Informations complémentaires :

Au Centre de services scolaire, l'évaluation est considérée comme une composante principale de la formation générale des élèves.

L'évaluation des apprentissages doit être juste, égale, équitable, rigoureuse, cohérente et transparente.

L'évaluation se fait en conformité avec les différents programmes de formation. Elle doit favoriser le rôle actif de l'élève dans les situations d'évaluation en cours d'apprentissage. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de la langue française parlée et écrite de l'élève. De plus, elle soutient un enseignement de qualité et est intégrée au processus d'apprentissage.

Enfin, l'évaluation de fin de cycle doit rendre compte de l'acquisition des compétences développées au cours de la formation.

L'école considère les parents comme des partenaires de premier plan dans le cheminement scolaire des enfants. Par la valorisation de l'éducation, l'intérêt envers la vie scolaire, le soutien et l'encouragement au quotidien, les parents ont un impact certain sur la motivation de leur enfant et ultimement sur leur réussite.

La recherche démontre qu'une coopération efficace entre la famille et l'école est considérée comme un des éléments majeurs pour favoriser la réussite et la persévérance des élèves. Les avantages sont nombreux, non seulement pour l'élève lui-même, mais aussi pour les parents et les enseignants.



Temps d'échange avec Mme Isabelle BOUCHARD (orthophoniste), et Mme Geneviève MASSON (psychologue) :

Depuis 2013 avec la loi 17, les psychologues qui ont un bac + 7 peuvent faire des diagnostics, et se réfèrent à la classification du DSM5.

Mme BOUCHARD et Mme MASSON ont proposé à leur direction de pouvoir en binôme évaluer les enfants de l'école sans diagnostic : les délais sont également très longs dans le secteur public (gratuit pour les familles), surtout depuis le COVID, et très cher dans le privée pour certaines familles.

Elles utilisent : l'ADOS, l'ADI-R, et des bilans intellectuels. Ce projet pilote au départ a été reconduit. Pour elles, cette démarche permet aussi de répondre à des missions auprès des familles des élèves en étant dans une démarche éducative (soutien et conseil).



